



Le lieu, le 03 avril 2019

## Pour en finir avec les interprétations...

Les intentions de l'UNSA ICNA ont toujours été très claires, et ce, depuis le début de la séquence d'évolution du TDS: **porter la position majoritaire de sa section en CT quelle qu'elle soit.**

Après consultation interne, la section UNSA ICNA a plébiscité une organisation type 2002. Les adhérents se sont également positionnés en vue d'aller défendre la position majoritaire de la section face à celle qui sortirait de la consultation. C'est leur **droit le plus légitime.**

Le dialogue social a toujours existé en ces termes et l'aspect démocratique de ce fonctionnement n'a jamais été remis en question. Les dernières élections professionnelles sont là pour le rappeler. Les propos allant à l'encontre de ce fonctionnement engagent toute la profession.



## ➤ Un sous-entendu qui arrange

Au cours du GT TDS, l'UNSA ICNA a rappelé à **tous les participants** la règle protocolaire selon laquelle la mise en place d'une expérimentation RH à Marseille Provence devait recueillir l'adhésion de la "grande" majorité des contrôleurs. En d'autres termes, elle ne devait donc pas rencontrer l'opposition des représentants d'au moins  $\frac{1}{3}$  des personnels de l'organisme. L'intégralité des participants a accepté le principe cette règle protocolaire.

“

- des expérimentations pourront être menées dans les centres de contrôle à partir de 2016 (options 1 et 2) ou 2017 (option 3 ou cadres alternatifs aux options 1 et 2), selon le cadre national d'expérimentation développé ci-après ou définies dans les GT protocolaires mentionnés supra, à condition qu'elles ne suscitent pas l'opposition des syndicats représentant au moins un tiers des contrôleurs de l'organisme ;

”

Sur un sujet aussi fondamental que les conditions de travail et l'impact que ces dernières peuvent avoir sur les conditions de vie, **un tel changement ne pouvait se contenter d'une majorité au sens "absolu" du terme.**

Le SNCTA a lui-même validé et signé les termes de ce principe protocolaire établi en collaboration avec toutes les organisations syndicales et l'administration. **À aucun moment, un texte n'a prévu de remplacer cette règle par un référendum.**

L'esprit du protocole n'est absolument pas d'éviter les décisions unilatérales à l'encontre des contrôleurs mais bien de **s'assurer que la quasi totalité des contrôleurs souhaitent la mise en place de l'XP**, et ainsi, que l'on se trouve bien dans le cas d'une évolution concertée et acceptée localement dès lors que les syndicats qui s'y opposent représentent moins d'un tiers des contrôleurs. **Ce qui n'est pas le cas à Marseille Provence.**

## ➤ La consultation, un principe bafoué?

Le principe de la consultation n'a jamais été considéré comme un référendum contraignant en terme de choix final. L'UNSA ICNA n'a jamais validé ce principe. **Aucun sous entendu possible.**

Refuser une consultation aurait été à nos yeux bien pire. Comment connaître la part des uns et des autres sans consultation et bloquer dogmatiquement avant même que le débat n'ait lieu?

Les résultats nous permettent aujourd'hui de **valider les principes énoncés dans le protocole, à savoir que les XP ne sont pas souhaitées par une très large majorité des contrôleurs de Provence, mais par une courte majorité.**

Ne jouons plus sur les mots. Et cessons d'interpréter la règle protocolaire, signée par l'UNSA ICNA et le SNCTA.



## ➤ Une validation en CT?

Sans refaire pour la énième fois le récit, lors du CT exceptionnel du 29 Mars, 4 voix se sont prononcées POUR les XP et 4 se sont prononcées CONTRE.

Il est serait abusif de confondre « l'avis du CT en faveur du TDS XP a été rendu » avec « l'avis favorable du CT a été rendu pour la mise en place du TDS XP ». Ce n'est pas parce qu'un texte ne recueille pas l'avis unanime défavorable (cas qui implique un nouveau CT), qu'il recueille un avis favorable.

**L'avis du CT a donc bien été rendu, mais aucunement favorablement pour la mise en place du TDS XP.**

Pour l'UNSA ICNA, le TDS 2002 devra s'appliquer cet été au sens des règles du dialogue social.

***L'UNSA ICNA réaffirme son attachement à la logique protocolaire et aux règles du dialogue social. Pour l'UNSA ICNA, c'est l'honnêteté de cette dynamique qui est garante de la protection des personnels.***

